



## Accident de la route - refus de priorite

-----  
Par jose77

Bonjour,

Je vous expose le cas afin d'avoir un avis  
Mon père circulait sur un axe prioritaire.

Arrivé à un carrefour, où la personne engagée est toujours prioritaire, les accès des autres véhicules se faisant avec un panneau STOP pour ceux venant de droite et de gauche.  
Arrivée à cette intersection, un véhicule n'a pas marqué l'arrêt au panneau STOP et s'est engagé immédiatement pour aller en face en traversant la voie prioritaire où mon père arrivait.

Il n'a pu empêcher le choc et s'est retrouvé propulsé sur la voie de circulation inverse où il a percuté un véhicule venant en face.

Concernant les chocs : choc à l'avant droit pour mon père, avant gauche pour la personne ne s'arrêtant pas au STOP et de face pour la troisième personne venant en face.

Son assurance l'a informé dès le lendemain de l'accident qu'il est 100% en tort pour les deux accidents sans que les constats ne soient encore rédigés.

Son assureur lui dit que la personne venant de face, témoin direct et victime à la fois ne peut être témoin pour l'accident.

Gendarmerie sur place, mais aucune procédure de leur part, ni même de prise d'identité de témoin.

Je parviens grâce à la PM, à trouver un témoin qui les a contactés après avoir vu l'accident et qui se porte témoin.  
La personne n'ayant pas respecté la priorité en ne s'arrêtant pas au STOP ne reconnaît pas le fait, ni devant les gendarmes ni mon père, et d'après ses dires mon père sortait du STOP en face de lui, et que lui il a bien marqué l'arrêt au STOP.

Pas de constat rédigé entre mon père et ce monsieur.

La personne ayant reçu mon père en face d'elle et l'autre témoin se trouvant juste derrière elle, me confirment toutes deux que mon père arrivait bien en face d'elle, sur l'axe prioritaire et que l'individu n'a quant à lui pas marqué l'arrêt au STOP et ce pas à faible vitesse.

3 jours après, l'assureur maintient le fait que mon père est responsable.

Je trouve ça absurde mais bon, un conseil svp?

Merci beaucoup

-----  
Par ESP

Bonjour  
Avec un témoignage, que vous dit votre assureur ?

-----  
Par jose77

Bonjour,

J'ai réussi à contacter la personne en charge du dossier et à lui communiquer l'identité de ce témoin extérieur à l'accident

Son discours à présent, "un témoin ça ne fait pas tout", on attend encore le témoignage de beaucoup de personnes concernant d'autres accidents.

J'ai plus eu l'impression qu'il fallait d'abord un témoin et que maintenant qu'on en a un, que ce n'était pas le plus important et si ça va vraiment changer la donne.

A présent, on attend le retour concernant la décision pour la responsabilité

J'envisage de voir s'il est possible de prendre un expert indépendant pour voir s'il peut faire un rapport circonstancié de l'accident par rapport aux dégâts et aux dires de chacune des parties si cela est possible bien sûr.

Cordialement